



**Voies
Navigables de
France**

Flash info

Montants de référence pour la construction des enveloppes CIA/CA 2025

Pour mémoire

En 2024, suite à une négociation intersyndicale, une enveloppe supplémentaire de 532 800 € pour valoriser exceptionnellement le CIA des bénéficiaires et le CA des OPA avait été mobilisée. Ainsi, le CIA et le CA pour les OPA en 2024 avaient été calculés sur la base de l'enveloppe 2023 et avaient été majorés de 359,51 € versés à part égale pour tous ces personnels. **Le fait que cette mesure n'était pas reconductible en 2025** devait être rappelé aux agents avant le versement du CIA/CA 2025 afin qu'il n'y ait pas de sentiment d'un CIA/CA à la baisse en l'absence de reconduction de cette mesure exceptionnelle.

Cette année, lors d'un CSA Central et de réunions avec la direction, **la CFDT-VNF** avait demandé à la direction d'assurer une communication aux personnels pour les informer des montants de référence des CIA/CA 2025 et cela bien en amont des versements, ce que la direction avait accepté.

Sur cette communication, il devait être expliqué :

- le calendrier de versement du CIA/CA (juillet),
- les montants de référence,
- le calendrier du **versement du complément de CIA/CA de 387 €** proratisée en fonction du temps de présence effectif en 2024 (versement annoncé initialement en juillet qui **sera finalement versé en novembre 2025**) pour compenser le dispositif d'intéressement qui n'a pas pu être mis en œuvre en 2025.

Malheureusement cette communication n'a pas été faite par la direction et le versement du CIA/CA perçus par les agents sur la paie de fin juillet, a été fait en rappelant que les montants individuels attribués ont été établis à partir de montants de référence inchangés par rapport à 2024 **sans préciser que cela se fait hors majoration des 359,51 € versé en 2024** ce qui a levé beaucoup de questions et d'interrogations à la lecture des fiches de paie.

La CFDT-VNF vous rappelle ici les montants de référence 2025 :

Corps ministériels et interministériels :

- Administrateur d'Etat et IPEF : 5 000€ indépendamment de l'affectation ;
- Catégories A (deuxième et troisième niveau de grade) : 1 620€ en Ile-de-France et 1 435€ en province ;
- Catégories A (premier niveau de grade) : 1 460€ en Ile-de-France et 1 270€ en province ;
- Catégories B : 810€ en Ile-de-France et 675€ en province ;
- Catégories C : 435€, indépendamment de l'affectation.

Corps de l'établissement :

- Pour les PE VNF (indépendamment de l'affectation) : 435€.

Pour les OPA et CDI publics (indépendamment de l'affectation) :

- A+ : 1 435€
- Ingénieur haute maîtrise et CDI de catégorie A : 1 270€ ;
- Technicien et CDI de catégorie B : 675€ ;
- Ouvrier et CDI de catégorie C : 435€.